

PIERRE PLUS
Société Civile de Placement Immobilier
A capital variable
Siège social : 147, boulevard Haussmann – 75008 PARIS
R.C.S. de Paris 382 886 323
Société de Gestion : CILOGER

**ACTUALISATION N°1 (novembre 2009)
DE LA NOTE D'INFORMATION MISE A JOUR EN MARS 2008**

La note d'information visée par l'Autorité des Marchés Financiers est mise à la disposition du public.

Elle se compose :

- d'une note de renseignements généraux sur le fonctionnement de la société ayant reçu le visa n°04-26 en date du 21 septembre 2004,
- de la présente actualisation

Les modifications suivantes sont apportées à la note d'information :

CHAPITRE 2 – MODALITES DE SORTIE

1. DEMANDE DE RETRAIT

- **Valeur de retrait d'une part à la date du 1^{er} décembre 2009** (en remplacement du 1^{er} mars 2008)

Le paragraphe est modifié ainsi qu'il suit :

La demande de retrait est compensée par des demandes de souscription : l'associé se retirant perçoit 934,39 euros par part détaillé comme suit :

▫ Prix de souscription :	1 030,00 €
▫ Commission de souscription de 9,28% HT (compte tenu du prorata de TVA) :	95,61 €

▫ Valeur de retrait :	934,39 €

Pour conserver l'égalité entre les porteurs de parts, le traitement comptable des retraits de parts nécessite d'ajuster le calcul de la valeur de retrait selon le prorata de TVA applicable. Le premier ajustement est effectif à la date du 1^{er} décembre 2009, sur la base du prorata de TVA au 30 juin 2009, soit 84%.

La valeur de retrait est ensuite ajustée le 1^{er} mars de chaque année, selon le prorata de TVA calculé annuellement au 31 décembre précédent.